

Procès-Verbal de la séance du 27 Septembre 2022 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'ORVAL

CONVOCATION :

14.09.2022

L'an deux mil vingt deux
Le vingt- sept Septembre à dix-neuf heures
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale
légalement
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Madame DULUC Clarisse,
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse- MATHIOT Marie-Ange-
KACZMAREK Marie-Thérèse – LE LIBOUX Edith –PORTIER Sergiane –
BONNIN Christine – GIRAUDON Julie – JUIF Agnès – BODIN Marie
MM BISSONNIER Patrice – DENIZOT Alain – GIBAULT Stéphane –
MALASSENET Bruno –

Nombre de Membres :

en exercice :17

présents : 13

votants : 17

Excusés : Mme CHANTRIAUX Delphine a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange
M ANDRIAU Alain a donné pouvoir à Madame JUIF Agnès
M GABILLAT Eric a donné pouvoir à Madame DULUC Clarisse
M LECAS Medhi a donné pouvoir à M BISSONNIER Patrice

M BISSONNIER Patrice a été élu secrétaire

❖ **Validation du compte-rendu du précédent Conseil d'Administration voté à l'unanimité**

❖ **Création d'un poste d'accroissement d'activité en qualité d'adjoint d'animation**

Madame DULUC fait un point de situation sur les recrutements réalisés récemment au sein du CCAS :

- Mme Aurélie DHONT agent social stagiaire au 1^{er} septembre 2022 en remplacement de Mme Annie DAMBLANC,
- M Fabien LAGNEAU cuisinier titulaire prise de fonction au 19 septembre 2022 en remplacement de M Pascal VERDIER,
- Mme Morgane GAUTHIER, aide de cuisine, stagiaire au 13 Septembre 2022 en remplacement de Mme Aline PETIT,

Madame DULUC fait lecture du courrier transmis le 1^{er} septembre 2022 par Madame FOULTIER informant l'autorité territoriale de sa demande de mutation en faveur de la mairie de Sancoins au 1^{er} Octobre 2022. Madame DULUC a émis un avis favorable à la demande. Madame Johanna ZANONI assure, depuis le 20 Novembre 2021 et ce jusqu'au 19 Novembre 2022, le remplacement de Madame FOULTIER durant son Temps Partiel Thérapeutique. Au terme de ce contrat, afin d'assurer la continuité du service et dans l'attente de vérifier à court, moyen et long terme l'organisation des services, il convient de créer un poste d'accroissement d'activité à raison de 20 heures hebdomadaire en qualité d'adjoint d'animation.
Le Conseil d'Administration accepte à l'unanimité.

- ❖ **Adhésion auprès d'APOGEES (groupement d'achat pour les évaluations externes, le véhicule de portage de repas...)**

Madame MARTIN explique à l'assemblée délibérante l'obligation d'engager en 2023 la démarche d'évaluation externe pour le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile afin de se voir renouveler l'agrément par les autorités de tutelle. APOGEES propose de négocier les tarifs auprès de ses prestataires. Pour bénéficier de leurs tarifs, il convient d'adhérer à APOGEES. Au 1^{er} octobre 2022, le coût de l'adhésion s'élèverait à 28€ pour l'année 2022 puis au 1^{er} Janvier 2023 à 110€/an. APOGEES peut faire bénéficier de tarifs attractifs pour la location de véhicule frigorifique. Ce dossier est à réfléchir. Dans l'attente, l'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'adhésion au 1^{er} Octobre 2022.
- ❖ **Projet d'établissement de la Résidence Sully**

Monsieur Daniel BRANDEHO consultant, Madame Marie-Ange MATHIOT et Madame Marilène MARTIN ont mené à bien la rédaction du projet d'établissement de la Résidence Sully. Après avoir répondu aux interrogations des membres du Conseil d'Administration du CCAS, ces derniers ont validé à l'unanimité le document.
- ❖ **Réhabilitation de la Résidence Sully**

Les appartements ont été réhabilités au 31 Juillet 2022. Madame MARTIN doit passer dans chacun des logements avec les artisans pour vérifier les finitions. Actuellement les espaces communs, l'infirmerie, l'espace bien être sont en travaux. L'isolation par l'extérieur est également en cours et devrait être terminée mi-novembre 2022. Afin de préserver les temps d'animation, les résidents qui le souhaitent sont accompagnés du lundi au vendredi à l'ancienne bibliothèque grâce au minibus mis à disposition par le club de football de la commune. L'ascenseur va être déposé durant la semaine du 2 novembre 2022. La pose du nouvel appareil devrait avoir lieu durant la semaine du 6 décembre 2022.
- ❖ **Mobiliers des espaces communs de la Résidence Sully**

Madame MATHIOT et Madame MARTIN ont reçu 3 fournisseurs de mobilier pour aménager les espaces communs. Seuls 2 ont proposé une présentation de l'implantation possible en 3D répondant à des critères de confort, d'adaptabilité ainsi aux habitudes de vie quotidiennes. Ces supports ont été distribués à chaque membre du Conseil d'Administration présent pour avis. CARELINE et DLM annoncent de 8 à 10 semaines de délais de livraison. Madame DULUC sollicite l'assemblée pour le choix du fournisseur. Le choix se porte à l'unanimité sur CARELINE. Les membres du Conseil d'Administration autorisent Mme la Présidente ou la Vice- Présidente à signer le devis pour passer commande. Un groupe de volontaires s'est constitué pour choisir le mobilier et les couleurs: Mmes DULUC, MATHIOT, JUIF, BONNIN, BODIN, GIRAUDON, KACZMAREK ainsi que M GIBAULT.
- ❖ **Demande de subventions pour l'achat du mobilier et du véhicule de portage de repas à domicile**

Le Crédit Agricole a émis un avis défavorable aux demandes informant que les motifs de sollicitation ne correspondaient pas aux axes d'intervention de leur fondation.

 - ⇒ L'achat de mobilier :
 - ⬇ CARSAT peut subventionner à hauteur de 50% du coût total de l'achat en TTC,

- ✚ MALAKOFF Humanis est sollicité à hauteur de 26000€. Le dossier doit passer en commission dans les prochaines semaines
 - ✚ Le solde sera à charge de la collectivité si toutes les aides sont accordées
- ⇒ Le véhicule frigorifique pour la livraison du portage de repas à domicile : Mme MARTIN a réalisé une simulation de ce que coûterait la location d'un tel véhicule.
- ✚ En passant par APOGEES groupement d'achat, le Petit Forestier propose une tarification mensuelle de 817€ comprenant la location, l'assurance, la maintenance, le contrôle technique, tout type de réparation et le changement de véhicule en cas de panne sous 2 heures,
 - ✚ Le Foyer des Jeunes Travailleurs à Saint Amand Montrond a acquis, suite aux sollicitations de la Préfecture et ce dans le cadre du Plan de Relance, un véhicule frigorifique qui devrait être livré courant octobre 2022. Monsieur Jérôme PASCAUD, Directeur, souhaite signer une convention de partenariat avec le Secours Populaire qui utiliserait ce véhicule pour récupérer dans les grandes surfaces les denrées 2 fois par semaine les après-midis. Le CCAS a un besoin 7 jours sur 7 les matins. Le coût de la mise à disposition en faveur du CCAS et du Secours Populaire serait de 248.36€ par mois hors frais de fonctionnement sur une période de 9 mois à compter de Novembre 2022. Ce temps permettra à chaque partie de prendre le temps de se projeter sur cet investissement en fonction des besoins de chacun.

Après plusieurs échanges sur notamment les incertitudes budgétaires à venir et l'acquisition du mobilier des espaces communs de la Résidence Sully, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité la location du véhicule auprès du Foyer de Jeunes Travailleurs.

❖ **Atelier équilibre à la Résidence Sully**

Lors de la précédente séance du Conseil d'Administration en date du 31 Mai 2022, l'Etoile Saint Amandoise avait transmis par mail sa nouvelle tarification pour la saison 2022-2023 soit 51.25€ de l'heure. L'assemblée délibérante souhaitait poursuivre le partenariat à la seule condition que le tarif soit renégocié. En date du 19 Septembre 2022, l'association sportive proposait de signer une convention sur la base tarifaire de 47€ de l'heure. La proposition a été acceptée et les cours ont débuté en date du 3 Octobre 2022.

❖ **Remboursement des droits APL de résidents à la CAF du Cher**

Mme WAGNER Lucette est entrée en EHPAD en Mai 2022, un trop versé d'APL d'un montant de 323€ est à rembourser à la CAF du Cher. Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité.

❖ **Remboursement des frais d'inscription au centre de loisirs sur la période estivale**

- ✚ Famille DARREES : suite à une chute occasionnant une fracture, sur présentation d'un certificat médical du Centre Hospitalier, l'enfant Lise DARREES a été absente du 18 au 29 Juillet 2022. Il convient de rembourser la famille à hauteur de 86€.
- ✚ Famille BONNET : Enzo a été absent pour des raisons de santé, avec présentation d'un justificatif médical, du 25 au 29 Juillet 2022. Le coût du forfait hebdomadaire à rembourser est de 34.40€.

Les membres du Conseil d'Administration valident à l'unanimité le remboursement des sommes dues aux 2 familles.

❖ **Semaine Bleue : choix de l'animation**

L'après-midi récréatif aura lieu le jeudi 20 Octobre 2022 à 15h au Centre socioculturel. L'animation proposée cette année est Sylvie FUTRAK qui est une habituée des festivités communales, appréciée par le public et proposant une prestation à moindre coût soit 270€ charges comprises.

Les membres du Conseil d'Administration présents le jour de cette manifestation sont : Mesdames DULUC, MATHIOT, BONNIN, KACZMAREK, PORTIER et Messieurs DENIZOT, GIBault, BISSONNIER, MALASSET.

❖ **Choix des colis**

L'épicerie fine « la Petite Fermière », ainsi que la cave « Le QG » ont transmis une proposition de colis festifs en incluant des biscuits et chocolats confectionnés par la boulangerie locale « les Délices d'Orval ». Après étude des prestations, le Conseil d'Administration valide à l'unanimité les colis présentés par Monsieur NAUDIN, gérant de la cave « le QG ».

Pour compléter ce présent, Monsieur COTE, Président de l'association « L'APIER DU MOULIN », propose des pots de miel dont le coût s'élève à 1.25€ pour 125g et 2.50€ pour 250g. Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité de remettre à chaque foyer un pot d'une contenance de 125g et de régler l'association.

❖ **Distribution des colis de fin d'année en faveur des Aînés : organisation**

Suite à la dernière séance en date du 31 Mai 2022, Madame MARTIN a sollicité des devis de prestation « Cabaret » pour animer l'après-midi du Dimanche 4 Décembre 2022, date à laquelle chaque administré âgé de plus de 70 ans inscrit se verra remettre son colis de fin d'année. Le prix des prestations proposées est compris entre 1050€ TTC et 2820€ TTC. Compte tenu du coût élevé du spectacle, Madame DULUC demande à l'assemblée délibérante d'organiser la distribution sur un temps de convivialité et d'échanges avec les administrés concernés le dimanche 4 Décembre 2022 matin. Les membres du Conseil d'Administration acceptent à l'unanimité cette proposition et complètent l'organisation de l'événement en insistant sur le fait que les livraisons à domicile ne soient réservées uniquement aux personnes étant dans l'incapacité de se déplacer au Centre Socioculturel. Madame DULUC prend note pour l'indiquer de manière très précise sur le bulletin d'inscription.

❖ **Encaissement des dons**

Plusieurs dons reçus en faveur du CCAS sont à encaisser :

- EIRL Arnaud PAPON : 300€ pour participer aux frais occasionnés lors les Olympiades ,
 - Amis de la Croix Duchet : 50€ pour remercier la collectivité pour la mise à disposition d'une salle de réunion,
 - Mme BRUNET Colette : 15€
 - Mme VIRMOUT Jacqueline : 10€
- L'assemblée délibérante valide les encaissements à l'unanimité.

❖ **Dossiers d'aide sociale**

- Monsieur BISMUTH Laurent
- Mme DAOUT Georgette

Les 2 dossiers reçoivent un avis favorable de l'assemblée délibérante.

❖ **Informations et questions diverses**

- Madame DULUC informe l'assemblée délibérante que 10 personnes sont actuellement inscrites sur la liste d'attente en vue d'une admission à la Résidence Sully,
- Olympiades qui ont eu lieu le vendredi 16 Septembre 2022, Madame MARTIN, au nom de l'ensemble des responsables de structures présentes ce jour, tient à remercier très chaleureusement les membres du Conseil d'Administration qui ont participé à l'organisation de l'événement. La date du vendredi 15 Septembre 2023 est déjà retenue.
- Visite du centre de loisirs par Alain DENIZOT et Stéphane GIBAULT. Ils ont visité les lieux et rencontré l'équipe d'animation qui leur a fait part de besoins en matériel : ustensiles de pâtisserie, voilage.
- L'action « Nettoyons la Nature » qui devait avoir lieu le mercredi 28 Septembre 2022, sera proposée le mercredi 5 Octobre pour des raisons climatiques.

Fin de la séance à 21h50

Le Secrétaire de séance

Patrice BISSONNIER



La Présidente du CCAS



Clarisse DULUC

